



EUROPASS – SUPPLEMENT AU DIPLOME

Le présent Supplément au Diplôme suit le modèle élaboré par la Commission européenne, le Conseil de l'Europe et l'UNESCO/CEPES. Il vise à fournir des données indépendantes et suffisantes pour améliorer la "transparence" internationale et la reconnaissance académique et professionnelle équitable des qualifications (diplômes, acquis universitaires, certificats...). Il est destiné à décrire la nature, le niveau, le contexte, le contenu et le statut des études accomplies avec succès par la personne désignée par la qualification originale à laquelle ce présent supplément est annexé. Il doit être dépourvu de tout jugement de valeur, déclaration d'équivalence ou suggestion de reconnaissance.

Toutes les informations requises par les huit parties doivent être fournies. Lorsqu'une information fait défaut, une explication doit être donnée.

1. INFORMATIONS SUR LE TITULAIRE DU DIPLOME	
1.1 Nom(s) de famille:	
1.2 Prénom(s):	
1.3 Date de naissance :	
1.4 Numéro d'identification de l'étudiant (si disponible):	

2. INFORMATIONS SUR LE DIPLOME	
2.1 Intitulé du diplôme :	Brevet de Technicien Supérieur Tourisme / Hôtellerie-Restauration
2.2 Principal(aux) domaine(s) d'étude couvert(s) par le diplôme:	
2.3 Nom et statut de l'établissement ayant délivré le diplôme :	Rectorat de l'académie de Bordeaux
2.4 Nom et statut de l'établissement dispensant les cours :	Lycée d'Hôtellerie et de Tourisme de Gascogne
2.5 Langue(s) de formation/d'examen:	Français